



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

RAPPORT ANNUEL DU **RÉGIME DE PENSION** DE LA BANQUE DU CANADA

2021

Mai 2022
banqueducanada.ca

Le *Rapport annuel du Régime de pension* peut être consulté dans le site Web de la Banque du Canada, à l'adresse banqueducanada.ca.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le :

Service d'information publique
Département des Communications
Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Téléphone : **613 782-8111**; **1 800 303-1282** (sans frais en Amérique du Nord)
Courriel : info@banqueducanada.ca
Site Web : banqueducanada.ca

ISSN 1914-5691 (version papier)

ISSN 1487-2474 (Internet)

© Banque du Canada 2022

Table des matières

Votre régime en un coup d'œil	1
Message de la présidente.....	2
Gouvernance du Régime de pension	4
Actif du Fonds et stratégie de placement	6
Évaluation actuarielle.....	9
Administration des pensions.....	11
Renseignements additionnels.....	13
Glossaire	14



VOTRE RÉGIME EN UN COUP D'ŒIL* 2021



Prestations de retraite
versées à même le
Fonds : **57 M\$**



4 135
participants



Valeur de l'actif
du Fonds :
2 271 M\$

10,4 %

Rendement du
Fonds (déduction
faite des frais)

564 M\$

Excédent selon
l'approche de continuité
d'exploitation

137 %

Ratio de capitalisation
selon l'approche
de continuité
d'exploitation

14 M\$

Déficit selon l'approche
de solvabilité

99 %

Ratio selon l'approche
de solvabilité



Message de la présidente

C'est avec plaisir que je présente ce rapport sur le rendement du Régime de pension de la Banque pour 2021 et sur sa situation estimative au 31 mars 2022.

Malgré la volatilité liée aux effets économiques persistants de la pandémie, la reprise vigoureuse de l'économie s'est poursuivie dans la seconde moitié de 2021, au pays et à l'étranger. Le rendement élevé dans la plupart des catégories d'actifs, conjugué aux taux d'intérêt en hausse, a entraîné des résultats positifs pour de nombreux fonds de pension, dont celui de la Banque. Le ratio de capitalisation calculé selon l'approche de continuité d'exploitation et le ratio de solvabilité du Régime se sont tous deux améliorés en 2021.

Une solide stratégie de placement

Le Fonds de pension en fiducie de la Banque a dégagé un rendement de 10,4 % en 2021. À l'exception des obligations à rendement nominal et des actions de sociétés de marchés émergents, qui ont été à la traîne en raison des piètres rendements observés en Chine, les principales catégories d'actifs ont toutes enregistré des rendements positifs. Les actions de sociétés canadiennes et étrangères, de même que les actifs immobiliers, ont fortement progressé.

Le rendement réalisé est supérieur au rendement de 9,0 % enregistré par le portefeuille de référence, principalement en raison de la stratégie de placement des gestionnaires de nos portefeuilles d'actions de sociétés canadiennes et étrangères. De façon générale, ces portefeuilles ont été moins exposés que le portefeuille de référence au secteur des matériaux et ont été plus exposés aux sociétés sous-évaluées dont la valeur devrait croître.

Une situation financière solide

À la fin de 2021, le Régime affichait un excédent de 564 millions de dollars, selon l'approche de continuité d'exploitation, qui suppose que le Régime durera indéfiniment. Selon l'approche de solvabilité – fondée sur l'hypothèse que le Régime prend fin à la date d'évaluation –, le Régime affichait un déficit de 14 millions de dollars à la fin de 2021.

Nous estimons que le ratio de capitalisation du Régime a baissé de 134 % selon l'approche de continuité d'exploitation au 31 mars 2022. Selon les estimations, le ratio de solvabilité aurait quant à lui augmenté pour s'établir à 105 %.

La valeur des actifs du Régime a diminué au premier trimestre de 2022 (le taux de rendement était de -5,3 %), mais la hausse du taux d'actualisation utilisé pour estimer le passif de solvabilité a amélioré la situation financière du Régime.

La Banque demeure en bonne posture pour honorer ses obligations envers les participants, qui planifient leur retraite en fonction d'un revenu sûr.

Les conséquences de l'inflation et de l'invasion de l'Ukraine

L'inflation plus élevée accroît le passif du Régime en raison de l'indexation des prestations de retraite. Et la guerre en Ukraine a accentué la volatilité des marchés. Le Régime de pension et le Régime de pension complémentaire de la Banque du Canada présentaient une faible quantité d'actifs russes au 28 février 2022. La valeur de ces actifs est maintenant réduite à néant, puisque ceux-ci ne peuvent être négociés à l'heure actuelle.

La Banque est encore bien en mesure de gérer ces risques.

Les cotisations de la Banque au Régime de pension

La Banque est tenue de verser des cotisations en 2022 en raison de la situation de solvabilité du Régime au 31 décembre 2021, et ce, malgré la solide situation de capitalisation de celui-ci selon l'approche de continuité d'exploitation. Pour la première fois depuis 2014, la Banque doit également effectuer des paiements spéciaux se chiffrant à 1,8 million de dollars en 2022 afin de réduire le déficit de solvabilité. Les cotisations des employés ne changent pas.

Évaluation des risques et possibilités de placement liés aux changements climatiques

Les changements climatiques ont des implications pour la santé financière du Régime de la Banque à moyen et à long terme. Pour évaluer les risques et possibilités de placement liés au climat, nous intégrerons des scénarios climatiques à nos outils de projection. L'analyse de ces scénarios fera partie de notre étude de 2022 sur l'appariement de l'actif et du passif.

Cette analyse innovante nous permettra de mesurer l'incidence des changements climatiques sur nos placements et de prendre des décisions éclairées pour l'avenir. La protection de la santé de notre fonds de pension est notre principale priorité, et nous continuerons à surveiller et à évaluer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et à les intégrer dans la gestion du Régime.

J'aimerais également profiter de cette occasion pour remercier le sous-gouverneur Tim Lane d'avoir assuré la présidence par intérim du Comité des pensions à la suite du départ de l'ancienne première sous-gouverneure, Carolyn Wilkins, à la fin de 2020.

La présidente du Comité des pensions et première sous-gouverneure,



Carolyn Rogers

Gouvernance du Régime de pension

La Banque est l'administrateur du Régime de pension en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension* et conformément aux modalités du Régime (Règlement administratif n° 15 de la Banque). Trois comités supervisent l'administration du Régime et le placement de ses actifs, et prennent des décisions qui y sont liées. Ils surveillent également les services d'administration et de placement fournis et le rendement des placements. Le Comité des pensions a été créé par le Conseil d'administration de la Banque pour exercer les fonctions d'administrateur du Régime et en faire rapport. Le Comité des pensions a mis sur pied, à son tour, deux comités, soit le Comité d'administration des pensions et le Comité de placement du Fonds de pension, afin de l'aider à assumer ses responsabilités.

Examen de la gouvernance

En 2021, nous avons revu notre structure, nos politiques et nos pratiques en matière de gouvernance avec un cabinet d'avocats externe, comme nous le faisons tous les cinq ans. Comme nous l'avons indiqué dans la dernière livraison d'*Info-pension*, l'examen de cette année a confirmé que la structure de gouvernance du Régime est complète, détaillée, claire et conforme aux exigences légales et aux pratiques exemplaires. Le rapport d'examen recommandait quelques petits ajustements au cadre de gouvernance du Régime et à la politique relative à la gouvernance en matière de pension, et ces ajustements ont été apportés.

Selon notre processus de gouvernance en matière de pension, nous revoyons tous les trois ans la politique de financement et la politique régissant les charges imputables pour nous assurer de suivre les pratiques exemplaires et de respecter les orientations réglementaires et les changements législatifs applicables. Cet examen sera effectué de nouveau en 2022.

Sélection d'un fournisseur de services liés aux pensions

Nous avons conclu des contrats de prestation de services pour la Banque et le Régime de pension. La société Mercer continuera de fournir des services actuariels et des services-conseil (ce qui comprend l'évaluation actuarielle annuelle du Régime de pension et le suivi trimestriel de sa situation financière), alors que Solutions Mieux-être LifeWorks (auparavant Morneau Shepell) continuera à s'occuper de l'administration des pensions (p. ex., préparation des relevés de pension annuels des participants ainsi que des dossiers de départ à la retraite, de cessation d'emploi, et de rachat et transfert de droits à pension).



MEMBRES DES TROIS COMITÉS

Comité des pensions

Carolyn Rogers
*Première
sous-gouverneure (présidente)*

Timothy Lane
Sous-gouverneur

Debora Bielecki
Administratrice de la Banque

Robert Campbell
Administrateur de la Banque

Raymond E. Ivany
Administrateur de la Banque

Greg Stewart
Administrateur de la Banque

Coralia Bulhoes
*Directrice générale et chef des
finances*

Jeremy Farr
*Avocat général et secrétaire
général*

Darcy Bowman
*Avocat-conseil (secrétaire,
sans droit de vote)*

Comité d'administration des pensions

Steve Thomas
*Services à la Haute Direction et
Services juridiques (président)*

Darcy Bowman
*Services à la Haute Direction
et Services juridiques*

Alexis Corbett
Ressources humaines

Alexandre Deslongchamps
Communications

Darryl Tessier
Services financiers

Marc Tremblay
Ressources humaines

Anne-Marie Lainesse
*Directrice du Régime de pension
(sans droit de vote)*

Comité de placement du Fonds de pension

Grahame Johnson
Conseiller (président)

Wendy Chan
Département des Marchés financiers

Ian Christensen
*Département des Opérations
bancaires et des paiements*

Annick Demers
Département des Marchés financiers

Kevin Dunn
*Département des Opérations
bancaires et des paiements*

Étienne Lessard
Département des Marchés financiers

Anne-Marie Lainesse
*Directrice du Régime de pension
(sans droit de vote)*

Actif du Fonds et stratégie de placement

Actif

Fidèle à ses principes de placement à long terme, le Fonds continue d'investir dans un portefeuille diversifié d'actions, d'obligations à rendement nominal, d'actifs indexés sur l'inflation, d'actifs immobiliers et de trésorerie (**Figure 1**).

La plus grande partie des actifs du Fonds sont investis par des gestionnaires externes choisis pour leur expertise à l'égard de certaines catégories d'actifs et leur stratégie de placement. Diversifier le contenu du portefeuille et les styles de placement est une façon prudente d'atteindre les objectifs de placement à long terme du Fonds et, en même temps, de gérer les risques connexes.

Étude sur l'appariement de l'actif et du passif : Investir dans du capital-investissement dans les infrastructures et prochaines étapes

Nous continuons à diversifier le portefeuille du Régime suivant les recommandations formulées dans l'étude de 2018 sur l'appariement de l'actif et du passif. Il est recommandé notamment de commencer à redistribuer 15 % de l'actif du Régime en capital-investissement dans les infrastructures. Pour accomplir cette redistribution d'ici la fin de 2022, nous avons effectué, en 2021, une vérification préalable sur les plans juridique et fiscal des trois gestionnaires de placements externes sélectionnés. Nous avons conclu des contrats avec eux afin que chacun commence à redistribuer 5 % de l'actif du Régime en capital-investissement dans les infrastructures. En date du 1^{er} avril 2022, environ 10 % de l'actif est investi en capital-investissement dans les infrastructures. Cette diversification accrue vise à atteindre un meilleur équilibre entre les rendements et les risques, pour que la situation financière globale du Régime puisse demeurer solide dans les années à venir.

Nous procéderons à une nouvelle étude sur l'appariement de l'actif et du passif en 2022. Nous pourrions alors réévaluer notre stratégie et la renforcer, au besoin. Nous profiterons aussi de l'occasion pour évaluer, à travers des scénarios, les risques et possibilités de placement liés aux changements climatiques, afin de déterminer l'incidence que pourrait avoir la transition vers des activités à faible émission de carbone sur l'économie mondiale et le Régime.

Qu'est-ce que l'étude sur l'appariement de l'actif et du passif?

En collaboration avec des spécialistes externes des régimes de retraite, nous menons une analyse en profondeur du portefeuille d'actifs du Fonds de pension à la lumière des nouvelles tendances affichées par l'économie, les marchés financiers et les placements. Toute recommandation concernant la répartition de l'actif est envisagée dans le contexte plus vaste de nos objectifs de placement, qui consistent à :

- harmoniser le profil risque-rendement du Fonds et le niveau de tolérance au risque du Comité des pensions
- accroître l'efficacité du Fonds en réduisant le risque global du portefeuille
- conserver le niveau actuel des rendements attendus

Activités de placement

Les activités de placement courantes du Fonds sont l'objet d'une surveillance générale du Comité de placement du Fonds de pension, lequel fait rapport au Comité des pensions chaque trimestre. Le Comité de placement du Fonds de pension est guidé dans son travail par l'énoncé des politiques et procédures en matière de placement du Régime et par le Comité des pensions, qui définit les fourchettes de répartition et les critères de rendement pour chaque catégorie d'actifs.

Le Comité de placement du Fonds de pension suit également de près les résultats obtenus par les gestionnaires externes chargés du portefeuille du Fonds et mène des évaluations annuelles du rendement au nom du Comité des pensions.

Actions

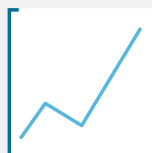
Le Fonds investit dans des actions de sociétés canadiennes et étrangères ainsi que dans des actions de sociétés de marchés émergents. Ces avoirs sont gérés à l'externe.

Titres à revenu fixe***Obligations à rendement nominal***

Les avoirs de cette catégorie sont investis dans une combinaison d'obligations et de débentures canadiennes, notamment des titres négociables sur le marché et des prêts privés de qualité supérieure liés à des projets d'infrastructure. La plupart de ces avoirs sont gérés à l'externe. La Banque administre directement une petite tranche du portefeuille afin de gérer la duration des placements à revenu fixe du Fonds.

Actifs indexés sur l'inflation

Ces actifs comprennent des obligations indexées sur l'inflation (principalement des obligations à rendement réel du gouvernement du Canada) et des prêts hypothécaires indexés sur l'inflation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.



FIGURES ET TABLEAU

Figure 1 : Les cinq grandes catégories d'actifs du portefeuille du Fonds*

au 31 décembre

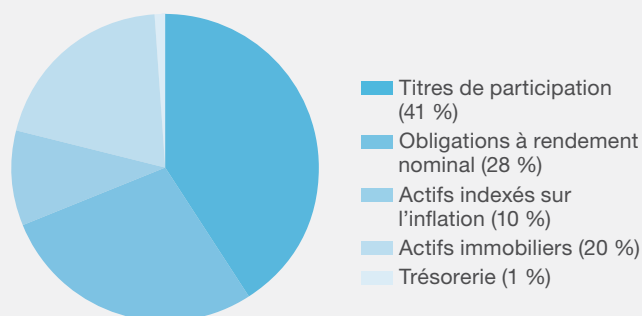


Figure 2 : Taux de rendement total du Fonds

au 31 décembre

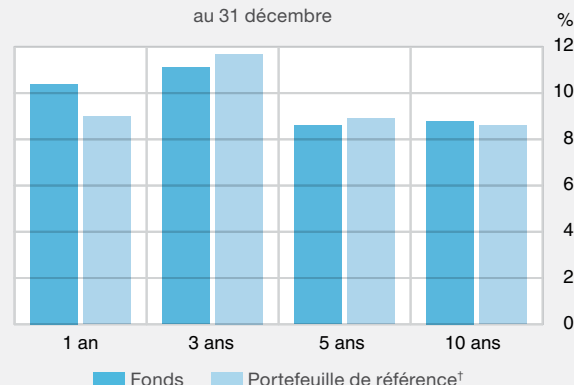


Figure 3 : Situation financière selon l'approche de continuité

(en millions de dollars, au 31 décembre)

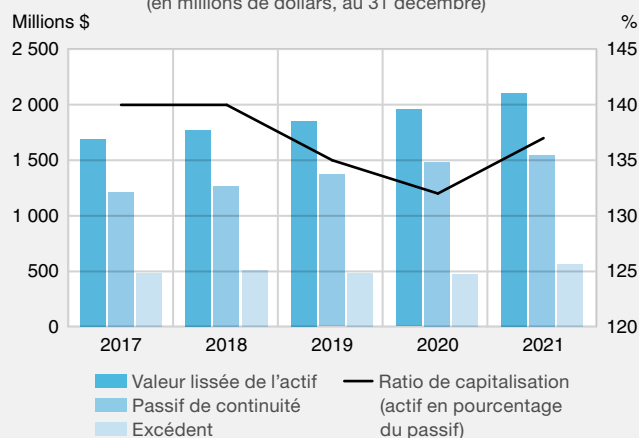


Figure 4 : Situation financière selon l'approche de solvabilité

(en millions de dollars, au 31 décembre)

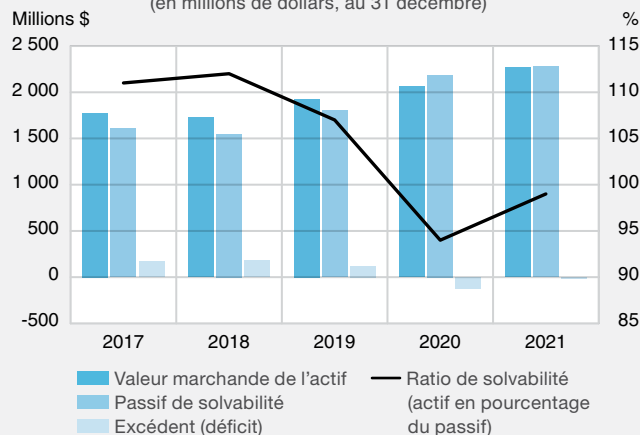


Tableau 1 : Frais d'administration

(en milliers de dollars)

	2019	2020	2021
Honoraires de gestion de l'actif	7 013	6 880	7 430
Honoraires d'administration des pensions	594	670	666
Autres frais d'administration	1 397	1 497	1 570
Initiatives	137	201	289
Taxes à la consommation	650	640	439
Total des frais	9 791	9 888	10 394
Actif net au 31 décembre	1 932 369	2 069 713	2 270 888
Total des frais (en pourcentage de l'actif net)	0,51 %	0,48 %	0,46 %

* Points médians selon la politique de répartition

† En 2021, des portefeuilles de référence associés à des catégories d'actifs particulières ont été modifiés pour faire en sorte qu'ils cadrent mieux avec les mandats de placement et nos attentes de rendement. Le taux de rendement du portefeuille de référence sur une période d'un an reflète ces modifications, alors que les taux pour les autres périodes ne sont pas touchés.

Actifs immobiliers

Le Fonds investit actuellement dans une gamme d'instruments immobiliers de différents secteurs et de différentes régions du Canada, des États-Unis et de l'Europe, par l'entremise de gestionnaires externes.

Trésorerie

Le Fonds conserve des dépôts en espèces et des bons du Trésor du gouvernement du Canada dans une proportion suffisante pour que soient assurés le versement des prestations prévues et le respect des engagements en matière de placement.

Rendement du Fonds

Le portefeuille de référence global du Fonds repose sur une combinaison d'indices, dont l'indice composé S&P/TSX et l'indice MSCI Monde, pondérés en fonction de la composition cible de l'actif du Fonds.

Les prestations payables dans le cadre du Régime sont indexées chaque année selon le rythme de l'inflation. L'objectif de placement à long terme en vigueur en 2021 consistait à atteindre un rendement de 5 %, ce qui équivaut à la cible d'inflation de la Banque du Canada de 2 % plus un rendement réel de 3 %, déduction faite des frais.

Évaluation actuarielle

Situation financière du Régime en 2021

Conformément aux règles du Régime, la Banque effectue des évaluations actuarielles annuelles. Les résultats de l'évaluation effectuée au 31 décembre 2021 montrent que la situation de continuité d'exploitation du Régime est demeurée solide, ce dernier affichant un excédent de capitalisation de 564 millions de dollars et un ratio de capitalisation de 137 %. Le Régime présente un déficit de solvabilité de 14 millions de dollars, comparativement à un déficit de 123 millions de dollars en 2020, et un ratio de solvabilité de 99 %, comparativement à 94 % à l'exercice précédent (voir la **figure 3** et la **figure 4**).

Explication de l'évaluation selon l'approche de solvabilité

L'évaluation selon l'approche de solvabilité se fonde sur le scénario hypothétique (et très peu probable) de cessation du Régime. Elle suppose, dans ce cas, que la Banque continuerait d'administrer le Régime et d'en gérer l'actif, tout en veillant à respecter les engagements pris en matière de pension envers les participants au Régime. L'actif serait investi dans un portefeuille de titres à revenu fixe de qualité, suivant les directives émises par l'Institut canadien des actuaires et par le Bureau du surintendant des institutions financières, qui supervise les régimes de retraite sous réglementation fédérale.

L'écart entre le ratio de solvabilité et le ratio de capitalisation est attribuable à la différence des méthodes employées pour calculer la valeur de l'actif et du passif de chaque ratio.

Dans le cas de l'évaluation de la solvabilité, l'actif est mesuré selon la valeur marchande, alors que dans le cas de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation, il est mesuré en fonction de la valeur lissée.

L'évaluation du passif selon l'approche de solvabilité est effectuée à partir d'un taux d'actualisation fondé sur les taux du marché des titres à revenu fixe en vigueur le 31 décembre. En revanche, l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation fait appel à un taux d'intérêt moyen à plus long terme qui reflète les placements du Fonds. À l'heure actuelle, les taux d'intérêt du marché servant à l'évaluation selon l'approche de solvabilité sont nettement inférieurs à la moyenne à long terme, ce qui explique en grande partie pourquoi le passif de solvabilité est plus élevé que le passif de continuité.

Cotisations au Régime

La Banque a versé des cotisations ordinaires de 35 millions de dollars en 2021 pour couvrir sa part du coût des services rendus au cours de l'exercice. Ces cotisations, ainsi que celles versées par les employés actifs, financent les nouvelles prestations accumulées par les employés pour leur travail à la Banque en 2021. L'employeur est tenu de cotiser à son régime quand le ratio de solvabilité de celui-ci est inférieur à 105 %, et ce, peu importe le niveau du ratio de capitalisation selon l'approche de continuité d'exploitation. À la fin de 2021, le ratio de solvabilité du Régime était de 99 %.

Malgré la solide situation financière du Régime selon l'approche de continuité d'exploitation, la Banque a versé des cotisations, comme l'exigent les règlements en vigueur aux termes de la *Loi sur les normes des prestations de pension*, en raison de la situation de solvabilité du Régime. Ce sera la même chose pour 2022 : la Banque devra verser des cotisations en dépit de l'excellente situation financière du Régime selon l'approche de continuité d'exploitation.

La solide situation du Régime est attribuable aux cotisations spéciales de 125 millions de dollars versées de 2009 à 2014, alors que le Régime affichait un déficit de solvabilité, et aux rendements élevés des placements au cours des dernières années.

Les cotisations de la Banque au Régime en 2022 renforceront sa situation de continuité d'exploitation et amélioreront sa situation de solvabilité.

Administration des pensions

Frais d'administration

La Banque examine attentivement les frais imputés au Fonds pour s'assurer qu'ils sont raisonnables et conformes aux modalités du Régime et à la politique régissant les charges imputables au Fonds de pension en fiducie.

Le **Tableau 1** donne le détail des frais d'administration imputés au Fonds. Le total des frais a augmenté de 506 000 \$ en 2021, principalement en raison de la hausse des honoraires de gestion de l'actif, des coûts des initiatives et des autres frais d'administration, laquelle a été compensée en partie par la baisse des taxes à la consommation (TVH) applicables aux services achetés ou fournis par la Banque pour le Régime de pension.

Le total des frais d'administration en pourcentage de l'actif net du Fonds s'est établi à 0,46 % en 2021, un résultat comparable à celui de régimes semblables.

Communications

Info-pension

En plus de publier le présent rapport annuel, la Banque communique avec les participants au Régime au moyen de son bulletin annuel *Info-pension*.

- Les **employés actifs** peuvent consulter les versions électroniques du rapport annuel et d'autres documents d'information sur le Régime dans Banque centrale (le site intranet de l'institution).
- Les **retraités** peuvent recevoir le rapport annuel, le bulletin *Info-pension* et d'autres documents d'information non confidentiels en s'abonnant à un bulletin électronique, lancé à la fin de 2021. L'abonnement requiert un identifiant unique et personnalisé. Une lettre de suivi sera envoyée par la poste à ceux qui ne se sont pas encore inscrits. Jusqu'à maintenant, 360 retraités se sont abonnés au bulletin électronique des retraités de la Banque du Canada.

Sélection centrale

La Banque offre un site Web libre-service sécurisé en matière de pension et d'avantages sociaux – Sélection centrale –, où les participants au Régime ont accès à des renseignements importants :

- Les **employés actifs** peuvent consulter leurs relevés de pension annuels et utiliser l'outil de projection pour estimer la pension qu'ils recevront à leur retraite.
- Les **retraités** admissibles aux avantages sociaux des retraités peuvent revoir leurs niveaux de protection (y compris leur couverture d'assurance vie) et mettre à jour l'information concernant leurs bénéficiaires désignés. Les participants qui ont opté pour une pension immédiate sont admissibles au régime de soins médicaux et de soins dentaires, mais pas ceux qui ont choisi une pension différée.

Les participants au Régime peuvent adresser leurs questions au Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada (Solutions Mieux-être LifeWorks), dont les coordonnées figurent à la page 13.

Relevés annuels personnalisés

Les employés actifs, ainsi que les retraités et les titulaires d'une pension différée, reçoivent des relevés de pension annuels personnalisés au plus tard au début juillet.

États financiers vérifiés

Il est possible de consulter l'intégralité des états financiers annuels audités du Régime dans le site Web de la Banque.

Audit des renseignements sur les retraités

En 2021, nous avons lancé un projet pilote avec Equifax Canada en vue de simplifier le processus d'audit et d'en accroître la précision. Comme nous l'avons expliqué dans la dernière livraison d'*Info-pension*, nous n'avons pas envoyé de lettres aux retraités l'an passé pour confirmer leurs renseignements personnels. Nous évaluons actuellement deux options, soit mener le prochain exercice de validation par l'entremise d'un tiers, soit communiquer nous-mêmes directement avec les retraités. Nous prendrons notre décision en fonction de l'exactitude et de l'efficacité du processus d'audit, et nous continuerons, bien sûr, à protéger la confidentialité de vos données.

Vous déménagez?

Il est important que vous nous transmettiez votre nouvelle adresse pour continuer de recevoir sans interruption votre paye, vos prestations de retraite et nos communications (y compris vos renseignements fiscaux).

Si vous êtes un employé actif, veuillez mettre directement à jour votre adresse dans PASSePORT.

Si vous êtes retraité, veuillez nous aviser de votre changement d'adresse en téléphonant au Centre RH de la Banque, au 613 782-7766 ou au 1 866 404-7766.

Renseignements additionnels

Le Régime de pension de la Banque du Canada est agréé auprès du Bureau du surintendant des institutions financières pour l'application de la *Loi sur les normes de prestation de pension*, qui réglemente la conception du Régime, sa capitalisation, sa politique de placement et ses activités. Il est également agréé par l'Agence du revenu du Canada pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qui régit les cotisations maximales à payer et les prestations déterminées maximales pouvant être versées dans le cadre d'un régime de pension non assujéti à l'impôt.

Pour toute question ou demande relative aux pensions ou aux avantages des retraités, adressez-vous au :

Centre d'administration des avantages sociaux et du Régime de pension de la Banque du Canada

Solutions Mieux-être LifeWorks
1060, boul. Robert-Bourassa, bureau RC-01
Montréal (Québec) H3B 4V3
Courriel : bank-banque-canada@lifeworks.com

8 h-18 h (heure de l'Est)
du lundi au vendredi

Employés actifs : **1 888 903-3308** ou selectioncentrale.ca
Retraités : **1 888 588-6111**

Pour toute question relative à la paye, un changement d'adresse, ou toute plainte concernant le service à la clientèle, adressez-vous au :

Centre RH

Banque du Canada
10^e étage, tour Est
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Courriel : centrerh@banqueducanada.ca

10 h-16 h (heure de l'Est)
du lundi au vendredi

7766 (interne), 613 782-7766 (Ottawa)
ou 1 866 404-7766 (sans frais)

Glossaire

Analyse de scénarios

Outil servant à cartographier les risques potentiels liés à la transition climatique dans un environnement où règne une incertitude considérable. Il permet de travailler avec un cadre flexible d'hypothèses pour voir comment les risques pourraient se manifester dans l'avenir en fonction de l'évolution des politiques, des technologies et de facteurs socio-économiques.

Déficit de solvabilité

Excédent du passif de solvabilité sur la valeur marchande de l'actif d'un régime à un moment précis.

Évaluation actuarielle

Consiste à établir, à un moment précis, la valeur estimative totale des prestations que l'on prévoit verser aux participants par rapport aux actifs disponibles pour s'acquitter de cette obligation. Cette évaluation a pour but de mesurer la capitalisation d'un régime. Elle peut être effectuée selon deux approches différentes :

L'approche de continuité, ou approche de capitalisation, suppose que le régime existera toujours. Elle est fondée sur une perspective à long terme et tient compte de facteurs tels que les augmentations salariales, les taux d'intérêt, l'inflation, les départs à la retraite et le taux de mortalité.

L'approche de solvabilité suppose qu'il y a cessation du régime à la date de l'évaluation. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir des hausses salariales futures ou des changements relatifs à la participation au régime. Les hypothèses servant à l'évaluation de la situation de solvabilité, comme le taux d'intérêt utilisé pour estimer le passif, doivent être conformes aux exigences de la *Loi sur les normes de prestation de pension* et aux normes de l'Institut canadien des actuaires.

Excédent de solvabilité

Montant de la valeur marchande de l'actif qui dépasse la valeur du passif de solvabilité à un moment précis.

Insuffisance de solvabilité

Somme utilisée pour déterminer si des paiements annuels spéciaux sont requis aux termes de la législation sur les régimes de retraite et, dans l'affirmative, d'en calculer le montant. L'insuffisance pour une année donnée est déterminée d'après la situation de solvabilité moyenne des trois dernières années. Les paiements spéciaux visant à remédier à l'insuffisance sont étalés sur une période de cinq ans.

Ratio de capitalisation

Valeur lissée de l'actif divisée par le passif actuariel selon l'approche de continuité d'exploitation, quand elle est appliquée dans le cadre de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation.

Ratio de solvabilité

Valeur marchande de l'actif divisée par le passif de solvabilité.

Taux d'actualisation

Taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant des charges futures que devra payer un régime de retraite à prestations déterminées afin de calculer la valeur actuelle du passif, souvent dans le but de la comparer à la valeur de l'actif du régime.

Valeur lissée de l'actif

Valeur utilisée dans le cadre de l'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation pour échelonner l'incidence des pertes ou des gains de placement enregistrés au cours d'une année donnée sur une période plus longue, de façon à stabiliser les cotisations versées au régime. La valeur marchande, elle, est employée pour l'évaluation de la solvabilité et les états financiers.